|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel août 2021**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois d’août 2021, les principales activités réalisées tournent autour de deux arrestations de deux présumés trafiquants d’ivoire et de peaux de panthère réalisées dans les provinces de l’Ogooué-maritime (**Le 13 août 2021** à Port-Gentil)et Moyen-Ogooué (**Le 21 août2021** , à Lambaréné), le suivi des différents déferrements, le suivi des activités et les relations extérieures du projet PALF Congo par le Directeur Exécutif de Conservation-Justice.

Le suivi des audiences de flagrant délit de deux affaires : Ministère publique & Eaux et Forêt contre  Messieurs **SANDRAOGO François** & **KOUROUMA OUMAR** et **ENGOANG AYONG** & **OBIANG NDONG** ainsi que des diverses rencontres effectuées avec les autorités administratives et judiciaires des provinces de l’Estuaire, Ogooué-maritime, Moyen-Ogooué ainsi qu’au Congo-Brazzavile.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *10* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *02* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *36* |

10 missions d’investigations et de prospections ont été réalisées en ce mois d’août 2021 par 5enquêteurs du projet AALF à travers quatre provinces du pays, notamment, dans le Woleu-Ntem, le Moyen-Ogooué, l’Ogooué-maritime et l’Ogooué-Ivindo, ayant permis d’identifier 36 cibles et mis aux arrêts 02 présumés trafiquants de faune, arrêtés respectivement à Port-Gentil et Lambaréné.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *02* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *02* |

Deux opérations ont été menées en ce mois d’août, dont une dans la ville de Port-Gentil, l’autre à Lambaréné. Elles ont permis d’arrêter deux personnes :

**Le 13 août 2021** à Port-Gentil (Province de l’Ogooué-maritime), il y a eu l’arrestation de sieur GUIMENI Jean De Dieu alias Henry de nationalité gabonaise, la quarantaine révolue et exerçant comme tradithérapeute, a été appréhendé en possession de deux défenses d’ivoire brut de 0,4kgs, d'une peau de panthère, d'une tête de python, d’un sachet d’écailles de pangolin géant pesant 2 kg, d’une queue d’éléphant, d’un crane de singe et de 12 dents de panthère qu'il s'apprêtait à vendre. Cette opération a eu lieu grâce à la collaboration des agents des Eaux et Forêts et de la Gendarmerie de la brigade centre de Port-Gentil avec l’appui de Conservation Justice. Il a été transféré à Libreville et présenté au Procureur de la République qui a décerné un mandat de dépôt à son encontre. Actuellement il est en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugés.

**Le 21 août2021** , à Lambaréné (Province du Moyen-Ogooué), un informateur a prévenu le projet, qu’un trafiquant effectuait  un voyage de Mbigou pour Lambaréné via Mouila pour y faire une transaction sur les  peaux de panthère dans un hôtel de la place.  Une équipe composée des agents de la Police Judiciaire et de ceux des Eaux et Forêts accompagnés des membres de l’ONG Conservation Justice va se mobiliser et se déployer  sur le lieu indiqué  et mettre en place une stratégie qui permettra l’interpellation en flagrant délit du nommé Edmond MALEBE de nationalité gabonaise, avec trois(3) peaux de panthère qu'il s'apprêtait à vendre. Il s'agit de trophées d'une espèce intégralement protégée. Il a été présenté au Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné ayant placé Monsieur Edmond MALEBE en détention préventive à la maison d’arrêt.

# 4. Département juridique

Les juristes du projet ont suivi deux (2) nouvelles affaires enregistrées ce mois au tribunal spécial de Libreville et au tribunal de Première Instance de Lambaréné concernant deux 02) personnes qui, présentées aux Procureurs de la République ont été placées en détention préventive pour trafic d’ivoire et des peaux de panthère. Le suivi a notamment consisté à réaliser les visites des interpelés pendant les gardes à vue et à organiser les déferrements vers Libreville du trafiquant d’ivoire arrêté à Port-Gentil.

Les juristes du projet, ont également pris part aux séances de travail organisée par la Direction générale de la Faune et des aires protégées portant sur l’amendement des projets des textes de préventions et d’atténuations liés au conflit homme faune, outre celle concernant le protocole l’accord entre SETRAG, MINEF, ANPN et CJ.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 04 |
| Nombre de condamnations | 02 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombrede prévenus | 02 |

Il y a eu deux nouvelles affaires enregistrées de deux personnes qui seront jugées prochainement et le suivi de délibéré de deux (02) affaires à la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire impliquant 4 trafiquants:

* **Affaire MP et Eaux et Forêts Contre KOUROUMA Oumar et SANDAOGO François de Salle**

La Cour d’appel a déclaré SANDRAOGO François & KOUROUMA Oumar coupables du délit de détention et de tentative de vente d’ivoire, et les a condamné à7 mois et 12 jours d’emprisonnement ferme et au payement d’une amende de 1.500.000 FCFA. Elle les a condamné également à payer solidairement la somme de 500 000 FCFA à titre de dommages et intérêts à la partie civile, soit l’administration des Eaux & Forêts..

* **Affaire MP et Eaux et Forêts Contre ENGOANG AYONG & OBIANG NDONG (Chasse, détention et tentative de vente de produits d’une espèce intégralement protégée)**

Le tribunal a déclaré ENGOANG AYONG & OBIANG NDONG non coupables du délit de commercialisation de produits d’une espèce intégralement protégée ; les a relaxé purement et simplement. En revanche, il a déclaré ENGOANG AYONG coupable de détention de produits d’une espèce intégralement protégée, et OBIANG NDONG coupable du délit d’abattage d’une espèce intégralement protégée. Le tribunal les a condamné chacun à 2 ans d’emprisonnement dont 1an avec sursis et à une amende de 250.000FCFA chacun. Il les condamne également à payer solidairement la somme de 1.000.000FCFA à titre de dommages et intérêts à la partie civile de l’administration des Eaux &Forêts.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Il n’y a pas eu de visites de prison.Seules les visites des gardés à vue ont été effectuées à la gendarmerie de la brigade centre de Port-Gentil ainsi qu’à la police judiciaire de Lambaréné avant leurs placement en détention préventive à la prison centrale de Libreville et Lambaréné.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation portant sur les activités du projet AALF au cours de ce moisd’août 2021.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Au cours du mois d’août 2021, le projet AALF n’a produit aucune pièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le [site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/user/ConservationJustice) du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:[*https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/*](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/)

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 32 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 21 |
| Collaboration sur affaires | 11 |

Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires dans les provinces de l’Estuaire, de l’Ogooué-maritime et du Moyen-Ogooué. Il s’agit entre autres, des Chefs d’antennes provinciales de la gendarmerie et Police judiciaire, des Directeurs provinciaux des Eaux et Forêts de l’Ogooué-maritime et Moyen-Ogooué, des Procureurs de la Républiques près les tribunaux de Libreville, Port-Gentil et Lambaréné, le directeur de la lutte anti-braconnage et le secrétaire en chef du parquet ;

Le Coordonnateur des activités et son Adjoint ont rencontré et discuté avec le Directeur de l’école nationale de Police pour planifier l’atelier de renforcement de capacités des élèves officiers et sous-officiers, outre les échanges téléphonique avec le Directeur général de la faune et des aires protégées.

Le directeur exécutif de Conservation Justice a effectué une mission au Congo-Brazzaville pour suivre les activités et les relations extérieures du projet PALF. Il a principalement rencontré le DG des Eaux et Forêts, le DG de l’ACFAP, le conseiller faune, le conseiller juridique, deux responsables de l’UE (dont le chef de coopération), deux responsables de l’ambassade des USA (dont le deputy chief of mission), les représentants de la Fondation Aspinall.

Au total, au moins trente-deux (32) rencontres avec différentes autorités administratives, judiciaires et diplomatiques ont eu lieu au Gabon et Congo.

# Conclusion

Pour ce mois d’août 2021, il y a eu plusieurs activités réalisées dans cinq provinces différentes dont l’Estuaire, le Woleu-Ntem, le Moyen-Ogooué, l’Ogooué-maritime et l’Ogooué-Ivindo, outre la mission de suivi des activités et les relations extérieures du PALF-Congo effectué par le Directeur Exécutif de Conservation-Justice ;

Parmi les activités réalisées il y a aussi bien la mission des investigations et opérations, le suivi des déferrements, les visites des interpellés pendant leur garde à vue mais aussi les rencontres des autorités administratives, judiciaires et diplomatiques.

Ainsi, il y a eu deux opérations ayant permis de mettre la main sur deux présumés trafiquants impliqués dans le trafic d’ivoire et des peaux de panthère. Les deux personnes arrêtées respectivement à Port-Gentil, le 13 août 2021en possession de deux défenses d’ivoire brut de 0,4kg, d'une peau de panthère, d'une tête de python, d’un sachet d’écailles de pangolin géant pesant 2 kg, d’une queue d’éléphant, d’un crane de singe et de 12 dents de panthère et à Lambaréné,le 21août 2021d’une personne avec trois (3) peaux de panthère.